



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.680

OBJET : CULTURE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES VILLES ET REGIONS DE LA GRANDE EUROPE POUR LA CULTURE ET A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TRRITORIALES - PAIEMENT DES COTISATIONS

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CULTURE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES VILLES ET REGIONS DE LA GRANDE EUROPE POUR LA CULTURE ET A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TRRITORIALES - PAIEMENT DES COTISATIONS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Nous vous proposons aujourd'hui de renouveler l'adhésion entre la Ville et l'association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la Culture ou " Les Rencontres " ainsi que l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.

L'association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la Culture " Les Rencontres ", organisme plateforme dédié aux acteurs culturels des territoires principalement européens, propose à ses adhérents des rencontres afin d'enrichir leurs réflexions et pratiques culturelles. L'objectif central, au-delà des rencontres thématiques sur les livres, la photographie..., est de renforcer le rôle des collectivités territoriales dans le financement culturel et de créer une base juridique commune.

Les perspectives de développement de ce réseau professionnel portent sur :

- la rédaction d'un livre blanc sur les politiques culturelles des collectivités territoriales,
- l'organisation de sessions de formation et de séminaires à destination des directeurs des affaires culturelles,
- la coordination avec des organismes européens sous forme de partenariats thématiques comme par exemple la diversité culturelle entre les acteurs publics et privés,
- la création d'une agence de développement de projets de coopération artistiques et culturels.

La Fédération Nationale des Communes Territoriales pour la Culture (FNCC) a été créée en 1960. Devenue la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, elle rassemble aujourd'hui plus de 400 communes, groupements de communes, conseils généraux et conseils régionaux.

C'est un lieu de rencontre privilégié entre élus et professionnels de la culture permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

Dès son origine, la Fédération a été l'élément moteur de l'essor des politiques culturelles des communes, comme elle a permis de situer l'importance du rôle de l'Etat dans l'éducation artistique et de déterminer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets municipaux.

La FNCC signe une convention annuelle avec le Ministre de la Culture depuis 1988 qui permet un dialogue suivi de l'Etat. Agréée organisme de formation des élus territoriaux depuis 1994, elle offre un calendrier de sessions de formations répondant aux besoins et souhaits des élus.

La FNCC continuera en 2010 à mener des réflexions approfondies sur les thèmes aussi essentiels que les villes d'art et d'histoire, l'architecture contemporaine ou le 1 % artistique dans le cadre de rencontres régionales qu'elle organise.

Au vu de l'exposé, ci-dessus énoncé, et de la place que sera amenée à tenir la Ville dans le projet " Marseille Provence 2013 ", je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RENOUVELER** l'adhésion de la Ville à l'association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la Culture " les rencontres " ainsi qu'à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture ;

- **AUTORISER** le paiement des cotisations prévues à cet effet pour chaque organisme, soit un montant de 720 euros dont 10 euros de frais bancaires pour l'Association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la Culture " Les Rencontres ", et un montant de 1 100 euros pour la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture ;

- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au chapitre 9233 6281 1773 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.680 - CULTURE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION
DES VILLES ET REGIONS DE LA GRANDE EUROPE POUR LA CULTURE ET A LA
FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TRRITORIALES - PAIEMENT DES
COTISATIONS**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**